

Annexe V
Liste des États-Unis

Secteur :	Communications
Sous-secteur :	Télécommunications (radiocommunications)
Classification de l'industrie :	CPC 752 Services de télécommunications
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	<i>Communications Act of 1934</i> , 47 U.S.C. §§ 151 et suivants
Description :	<p>Quiconque entend s'occuper de radiocommunications aux États-Unis et entre les États-Unis et des points à l'extérieur des États-Unis doit obtenir une licence de la Federal Communications Commission (FCC) pour l'emploi, mais non la propriété, de tous les canaux de radiocommunications; une telle licence ne pourra avoir pour effet de créer des droits au-delà des conditions et des périodes prévues par la licence.</p> <p>Le <i>Communications Act of 1934</i> oblige la FCC, lorsqu'elle accorde une licence de station de radio, à déterminer si cette licence est d'utilité publique, et autorise la FCC à imposer des conditions en conséquence. La FCC ne doit pas délivrer la licence demandée si elle n'est pas convaincue que cette licence sera d'utilité publique.</p>